

Zaventem, 23 septembre 2017

### Communiqué syndical

## Négociation sectorielle ... quelle est la position de départ de l'autorité ?

Une discussion informelle s'est tenue le 22/08/2017 concernant les cahiers revendicatifs sectoriels. L'autorité a profité de la rencontre pour nous informer de sa proposition de départ.

Ce 21/09/2017, l'autorité a démarré les négociations officielles sous la forme d'un comité technique dépendant du Comité de négociation. Et à cette occasion, l'autorité a demandé aux organisations syndicales leur vision de la proposition de départ du 22/08/2017.

L'autorité avait demandé la confidentialité des discussions tant qu'elles avaient un caractère informel. Et c'est compréhensible car tout et rien pouvait sortir de ces discussions. Toutes les organisations se sont tenues à cet engagement. Maintenant que les négociations ont réellement démarré, nous pouvons communiquer.

### **1 Que propose concrètement l'autorité ?**

#### *1.1 Point de départ général*

- Le point de départ de l'autorité est que le revenu net du personnel de la police intégré doit être au minimum l'égal de son équivalent de niveau à la Fonction publique.
- Une implémentation progressive vu le contexte budgétaire a sa faveur.
- L'autorité veut un système indemnitaire/allocatif plus simple avec un période transitoire.

#### *1.2 Corrections*

##### *1.2.1 Echelles barémiques*

Des diverses simulations opérées, il apparaît de grandes différences lors des comparaisons entre échelles de niveau similaires du secteur et de la Fonction publique au préjudice des échelles : du cadre de base Ops B4 et B5 ; du cadre moyen Ops M4 ; et du Calog niveau B.

L'autorité propose d'adjoindre une échelle supplémentaire aux échelles du cadre de base. Ainsi, cette B6 ne serait accessible qu'après 30 ans d'ancienneté, ce qui signifie qu'entre 25 et 30 ans, les



personnes concernées ne verraient aucune augmentation barémique les concerner.

Pour les autres échelles préjudiciées (M4 et Calog B), l'autorité ne prévoit rien.

### 1.2.2 Chèques repas

L'autorité propose que tous les membres du personnel de la police intégrée bénéficient d'un chèque repas de 7 €/jour. Les aspirants ne seraient pas concernés.

### 1.2.3 Compensations

- Vu la mise en place d'un système de chèques repas, le système d'indemnité repas serait supprimé.
- L'allocation de proximité (cadre de base) disparaîtrait aussi. Mais à ce sujet, une période transitoire serait déterminée.
- Les membres du personnel bénéficiant d'une allocation de fonction verraient le montant de cette allocation diminué de la valeur de l'allocation de proximité (dans une idée d'égalité de traitement).
- Pour le futur, les allocations de fonction seraient toutes supprimées. Ici aussi, l'autorité évoque la mise en place d'une période transitoire à l'adresse des membres du personnel actuellement bénéficiaires d'une telle allocation (WPR, judiciaire, ...). Mais les futurs membres du personnel des services spécialisés ne recevraient plus d'allocation fonctionnelle. Une exception est envisagée pour les unités spéciales.
- Calog : suppression de l'allocation de compétence. Ici encore, une période transitoire est évoquée pour ceux qui n'en bénéficiaient pas encore.

L'autorité souligne que ce « paquet » n'est pas « à prendre ou à laisser ».

## 2 Point de vue du SLFP Police

A l'issue de cette première réunion du Comité technique relevant du Comité de négociation, l'autorité nous a demandé notre point de vue. Le résumé suit :

- Le contexte budgétaire ne peut en aucun cas être une excuse vu le fait qu'en 2013 et dans un contexte aussi difficile que maintenant, certaines fonctions au sein de la Justice ont pourtant été revalorisées ...
- Une correction pure des échelles barémiques du cadre de base Ops, du Calog niveau B et du cadre moyen Ops est pour le SLFP Police une mesure prioritaire.
- Le concept des chèques repas peut être positif s'il est complètement financé par l'autorité en même temps qu'une garantie serait donnée que la correction susmentionnée aura bien lieu.



- Les trois dossiers doivent être perçus comme trois dossiers séparés, avec une priorité pour le dossier de la correction des échelles de traitement.
- Des sacrifices financiers et la suppression d'actuelles allocations (par ailleurs, parmi la catégorie du personnel la moins bien payée selon les simulations) en vue du financement de la correction salariale et les chèques-repas, sont inacceptables.
- Tous les bénéfices financiers doivent également être pris en compte (diminution de l'absentéisme, TVA, récupération fiscale).
- Le traitement fonctionnel doit être considéré comme une simplification du système actuel, de préférence avec un calcul sous forme barémique, et il ne peut, en tout cas, pas être un prétexte pour réaliser des économies.
- Ce serait un très mauvais signal que d'assurer le financement de cette opération à trois volets sur le dos des membres du personnel par la suppression d'allocations essentielles.

Les différents points de vue vont être communiqués aux ministres compétents pour que la négociation puisse alors continuer. Prochaine réunion prévue le 11 octobre 2017.

Vu que l'autorité a clairement dit que le « paquet » n'était pas « à *prendre ou à laisser* », nous osons croire qu'on tiendra bien compte de nos considérations de manière telle que les policiers - ces femmes et ces hommes qui veillent sans cesse et avec succès à la sécurité des citoyens - voient leurs échelles barémiques positivement corrigées là où cela s'impose.

**Allez consulter notre site régulièrement, les nouvelles suivront !**

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

